



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge du cancer du sein triple négatif

Question écrite n° 37747

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge du cancer du sein triple négatif. Ce dernier touche chaque année près de 10 000 femmes en France, souvent jeunes - moins de quarante ans et non ménopausées - et ne présentant aucun antécédent. Particulièrement agressif avec un risque de rechute métastatique important, il est le cancer du sein le plus difficile à soigner. Près de la moitié des femmes atteintes d'un cancer triple négatif développe une résistance inquiétante aux traitements de chimiothérapie classique. Plusieurs protocoles sont à l'essai, comme l'immunothérapie, qui présente d'ailleurs des résultats encourageants. Toutefois, ces traitements s'avèrent encore inefficaces chez de nombreuses patientes qui se retrouvent de fait sans espoir de guérison. L'industrie pharmaceutique ne semble pas vouloir se mobiliser pour l'heure. Alors, sans nier la mobilisation de la recherche académique et des établissements, comme l'Institut Curie, la perspective d'un traitement efficace chez toutes les patientes atteintes du cancer triple négatif semble malheureusement assez lointaine, une situation que de nombreuses femmes ont d'ailleurs bien comprise puisqu'elles fondent aujourd'hui pour beaucoup d'entre elles leur espoir sur des traitements alternatifs à l'œuvre à l'étranger. L'Allemagne est l'un de ces pays qui proposent aux patientes un protocole - qui s'avèrerait prometteur - combiné de chimiothérapie-immunothérapie-vaccinothérapie. Coûteux et non reconnu par les autorités de santé françaises, il n'est pas pris en charge, ni mis à l'essai sur le territoire national. Pour autant, le désarroi de ces femmes, qui ne disposent plus que de traitements palliatifs en France, est tel qu'elles sont de plus en plus nombreuses à franchir les frontières dans l'espoir d'une guérison. Ce sentiment d'abandon est insupportable pour ces femmes et leurs proches. Elle lui demande de bien vouloir indiquer ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de venir en aide à ces femmes qui sont obligées de partir à l'étranger faute de traitement en France.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Noëlle Battistel](#)

Circonscription : Isère (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37747

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mars 2021](#), page 2760

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)